

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021\_06\_135-DE  
Reçu le 07/06/2021  
Publié le 07/06/2021



DEL 2021.06.02/135

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 JUIN 2021

Le **mercredi 02 juin 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :  
CULTURE

Objet :  
**Festival « Briançon sous les étoiles » - convention avec l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Briançon / billetterie**

**Convocation :**

**Date :** 27/05/2021

**Affichage :** 27/05/2021

**Nombre de membres du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 30

**Nombre de suffrages exprimés :** 33

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNEAUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Monique OLLAGNIER, Yoann LAGIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

**Étaient représentés :**

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Élisabeth FAURE  
Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à André MARTIN  
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS

**Absents excusés :**

Catherine VALDENNAIRE, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER

**Secrétaire de séance :** Émilie DESMOULINS

**AR Prefecture**

005-210500237-20210602-2021\_06\_135-DE  
Reçu le 07/06/2021  
Publié le 07/06/2021  
RAPPORTEUR: Hervé BOULAIS

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2021.04.21/095 portant décision d'engager la création du festival « BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES » ;

**CONSIDERANT** le projet de festival « BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES », évènement festif mêlant sport, musique, arts et culture, déployé sur l'ensemble de la Ville, tout au long de l'été, avec en la Cité VAUBAN, une scène ouverte sur laquelle s'exprimeront toutes les formes de spectacle vivant possibles ;

**CONSIDERANT** l'opportunité de confier la vente des places de spectacles à l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon sur la période du 21 juillet au 21 août 2021, afin d'accroître la surface de commercialisation la plus large possible aux manifestations organisées pendant le festival « BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES » ;

**CONSIDERANT** les travaux de la commission CULTURE, PATRIMOINE & TOURISME réunie le 31/05/2021 ;

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- D'arrêter les tarifs des places de spectacles produits dans le cadre du festival « BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES » comme suit :

Mercredi 21 juillet 2021, Jeudi 22 juillet 2021, vendredi 23 juillet 2021 :  
Musique de chambre - Collégiale  
--- > La place : 15€

Mardi 27 juillet 2021, Mercredi 28 juillet 2021, Vendredi 30 juillet 2021, Lundi 02 août 2021, Mardi 03 août 2021, Mercredi 04 août 2021, Vendredi 06 août 2021, Dimanche 08 août 2021, lundi 09 août 2021, Mardi 10 août 2021 :  
Comédie musicale - remparts porte d'Embrun  
--- > Adulte : 15€ -  
--- > Enfants de moins de 12 ans : 10€

Dimanche 15 août 2021, Mardi 17 août 2021, Samedi 21 août :  
Concerts - remparts porte d'Embrun  
> La place : 25€

Mercredi 18 août 2021, Jeudi 19 août 2021, Vendredi 20 août 2021 :  
Concerts - remparts porte d'Embrun  
--- > La place : 15€

Pass festival nominatif (5 dates, hors concerts du 15, 17 et 21 août 2021) :  
--- > Le Pass : 70€

**AR Prefecture**

005-210500237-20210602-2021\_06\_135-DE

Reçu le 07/06/2021

Publié le 07/06/2021

D'approuver les termes de la convention annexée à la présente, portant possibilité pour l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon, de mettre en vente sur l'ensemble de ses points d'information et les soirs de représentations au corps de garde, les places des spectacles programmés sur la période du 21 juillet au 21 août 2021 dans le cadre du festival « BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES » ;

- D'approuver les crédits nécessaires au règlement des sommes correspondantes engagées - 52 908.25 €TTC - sont inscrits au budget primitif 2021 voté le 10 mars 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, ladite convention, reprenant l'ensemble des obligations pesant sur l'organisateur des manifestations - la Ville de Briançon - et l'office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier Vallée ;

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.06.02/135

PUBLIÉE LE : **07 JUIN 2021**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA





**CONSEIL MUNICIPAL DU 02/06/2021**  
**PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°135**  
**CULTURE**

**FESTIVAL BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES**

**CONVENTION DE MISE EN VENTE DE**  
**PLACES DE SPECTACLES**

**OFFICE DE TOURISME DE SERRE-**  
**CHEVALIER-BRIANÇON**

**ENTRE**

**La Ville de Briançon**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 02.06.2021/135 du 02 juin 2021.

**ET**

**L'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier-Briançon**, représenté par son Directeur en exercice Monsieur David CHABANAL, dûment habilité à signer la présente convention.

**PRÉAMBULE**

A l'occasion de la première édition 2021 du Festival estival « Briançon sous les étoiles », la municipalité de Briançon va mettre à la vente les places des spectacles et concerts.

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon souhaite mettre en vente ces places sur l'ensemble de ses points d'information et les soirs de représentation de manière à offrir à ce nouvel événement une commercialisation la plus large possible.

**CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La Commune de Briançon confie à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon la mise en vente des places pour les spectacles suivants :

## AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021\_06\_135-DE

Reçu le 07/06/2021

Publié le 07/06/2021

Mercredi 21 juillet 2021, Jeudi 22 juillet 2021, vendredi 23 juillet 2021 :  
Musique de chambre – Collégiale  
- - - > La place : 15€

Mardi 27 juillet 2021, Mercredi 28 juillet 2021, Vendredi 30 juillet 2021, Lundi 02 août 2021, Mardi 03 août 2021, Mercredi 04 août 2021, Vendredi 06 août 2021, Dimanche 08 août 2021, lundi 09 août 2021, Mardi 10 août 2021 :  
Comédie musicale – remparts porte d'Embrun  
- - - > Adulte : 15€ -  
- - - > Enfants de moins de 12 ans : 10€

Dimanche 15 août 2021, Mardi 17 août 2021, Samedi 21 août 2021 :  
\*Concerts - Remparts porte d'Embrun  
- - - > La place : 25€

Mercredi 18 août 2021, Jeudi 19 août 2021, Vendredi 20 août 2021 :  
Concerts - remparts porte d'Embrun  
- - - > La place : 15€

Pass festival nominatif (5 dates, hors concerts des 15, 17 et 21 août 2021\*) :  
- - - > Le Pass : 70€

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon s'engage à vendre les places disponibles.

### ARTICLE 2 – LA FORME DE VENTE

La vente aura lieu de manière dématérialisée (billets électroniques) sur l'ensemble des points informations de l'office de tourisme et les soirs de spectacle au corps de garde, porte d'Embrun.

Tout au long de la semaine, la Commune de Briançon donnera à l'Office de Tourisme le nombre de places disponibles en fonction du type de spectacle, des contraintes sanitaires, des invitations, etc.. ;

### ARTICLE 3 – VERSEMENT DES RECETTES

Le produit des ventes sera versé à la Ville par le comptable du Trésor Public par virement bancaire (RIB fourni à la signature de la convention) au plus tard à 30 jours après la réception de la facture.

Cette dernière doit comporter le montant total des ventes.

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon s'engage à ne retenir aucune commission sur les ventes des places du festival.

**AR Prefecture**

005-210500237-20210602-2021\_06\_135-DE  
Reçu le 07/06/2021  
Publié le 07/06/2021

**ARTICLE 4 – RESPONSABILITE ENVERS LES RECETTES ET BILLETTERIE**

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des fonds. Toutefois, ce dernier décline toute responsabilité pour tous déficits éventuels en cas de : vol, destruction par tous moyens notamment incendie et défaut de paiement pour le règlement par chèque et carte bancaire.

**ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention prendra fin une fois toutes les opérations clôturées. La présente convention est signée pour le produit désigné en objet à l'article I. La vente d'un produit autre devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

**ARTICLE 6 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **pour l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon**, 1 route de Prélong, 05240 La-Salle-les-Alpes

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour l'OTISC  
Le Directeur  
**David Chabanal.**

Pour la Ville de Briançon,  
Le Maire,  
**Arnaud Murgia.**